

Faisabilité d'un Centre Rhénan Européen

Résumé

Octobre 2001

1	Préambule	2
2	Le Centre Rhénan Européen	2
2.1	Mission.....	2
2.2	Conclusion	3
3	Recommandations pour le Centre Rhénan Européen	3
3.1	Site.....	3
3.2	Le bâtiment sur le pont	4
3.3	Thèmes.....	5
3.4	Fonctions et offres	5
3.4.1	Le Centre Rhénan Européen comme lieu de présentation et d'information	5
3.4.2	Le Centre Rhénan Européen comme lieu de services	6
3.4.3	Le Centre Rhénan Européen comme lieu de communication	6
3.5	Demande et visiteurs - Analyse.....	7
3.6	Rentabilité et calcul des coûts, organisation	7
4	Les premières étapes de la réalisation	8
	Annexe: Photomontage du Centre Rhénan	11



Ce projet a été financé dans le cadre du programme européen INTERREG II

1 Préambule

Parmi tous les projets INTERREG, le projet „ schéma paysager Marckolsheim-Sasbach “ a un statut très particulier: Il est en effet jusqu'à présent le **seul projet franco-allemand pour le développement durable des régions rurales**.

Ce projet s'est donné les objectifs suivants :

- relier les **paysages agricoles** en deçà et au-delà du Rhin, améliorer leur réserve et par conséquent augmenter leur degré d'attraction,
- développer et amplifier le **tourisme** écologique ou « doux »,
- renforcer ainsi le **développement des services, de l'artisanat, de PME et de l'emploi**, tout en respectant un équilibre entre l'économie et l'écologie,
- améliorer par la même occasion et par delà les frontières la **coopération** pour les activités sociales de la **population** et des **institutions politiques**,
- enfin, surmonter les barrières historiques, structurelles et institutionnelles ainsi que psychologiques grâce à un modèle européen prônant une **identité transfrontalière**.

2 Le Centre Rhénan Européen

Le Centre Rhénan Européen joue un rôle primordial pour la réalisation du projet „ schéma paysager Marckolsheim-Sasbach “.

Le Centre Rhénan Européen est

- le **point de cristallisation** et le **catalyseur** pour la mise en place d'une stratégie transfrontalière de développement,
- le cœur de cet espace naturel, historique et culturel qu'est le parc paysager **Kaiserstuhl-Ried**,
- d'un côté, le **modèle phare de l'union européenne** et de l'autre, le **symbole emblématique de la région**.
- Il attire également en tant qu'**espace „événements“** pour le tourisme régional et multirégional et en tant que **centre de projets** pour la population locale.

2.1 Mission

La mission attribuée a été d'analyser la faisabilité d'un Centre Rhénan Européen comme site et symbole pour un avenir de développement commun. Les questions suivantes ont été soumises à une analyse détaillée. Les recommandations pour le Centre en sont déduites :

- Quel est le lieu d'implantation le plus adapté pour un Centre Rhénan Européen ?
- Quelles sont les possibilités de construction, comment évaluer la situation du droit d'urbanisme et de construction ?
- Quels thèmes devront être traités dans le cadre du Centre Rhénan Européen ?

- Quelles seront les offres du Centre Rhénan Européen et quelles fonctions devra-t-il remplir ?
- Quel est l'état de la concurrence actuelle pour le Centre Rhénan Européen ?
- Existe-t-il un besoin réel pour un Centre Rhénan Européen, tel qu'il a été planifié avec ses diverses offres et fonctions ?
- A combien peut-on évaluer l'ensemble des coûts ?
- Quelle attitude doit-on prendre afin d'apprécier la viabilité et la rentabilité économique du Centre ?
- Quelle forme d'organisation doit-on adopter pour le Centre Rhénan Européen ?
- Quelles sont les prochaines étapes pour la réalisation du projet ?

2.2 Conclusion

Un Centre Rhénan Européen dans cette région est faisable.

- En tant que **symbole de la volonté d'un avenir de développement commun** avec les voisins de part et d'autre du Rhin, le Centre Rhénan Européen peut prendre une place prépondérante dans cette volonté de développement.
- **Tous les protagonistes profitent** du projet sans que celui-ci ne se fasse aux dépens de l'un d'entre eux.
- Si l'on prend **en considération le trafic et le flux touristique** entre l'Alsace et le Pays de Bade (Baden), la localisation du Centre Rhénan Européen semble être **prédestinée**.
- Le Centre Rhénan Européen **ne fait concurrence à aucune autre attraction**. Bien au contraire, il enrichit l'attractivité des deux régions touristiques que sont l'Alsace et le Pays de Bade (Baden).
- La **demande pour un tel Centre Rhénan Européen est réelle** et ce de la part d'un certain nombre de groupes : le tourisme régional et multirégional, les rencontres européennes de la jeunesse, le besoin de centre de congrès pour les groupements professionnels, les PME locales, la recherche sur le développement durable et sur l'énergie, la population locale.
- Les coûts peuvent être pris en charge par des fonds publics et par des investisseurs privés. **La rentabilité est assurée (calcul conservateur)** et les conditions concernant le droit d'urbanisme ont été simplifiées lors du dernier sommet franco-allemand.

3 Recommandations pour le Centre Rhénan Européen

3.1 Site

Le site du Centre Rhénan Européen est à la fois en territoire français et en territoire allemand : **sur un nouveau pont à construire sur le Rhin**. Le site d'un pont en deçà du Limburg a déjà été mentionné en 1417. Il constituait, en dépit des variations continues du lit du fleuve, un lien stable et constant entre Sasbach et Marckolsheim, entre le Limburg (aujourd'hui du côté allemand)

et le « Limburger Hof » (aujourd'hui du côté français). A cette époque, les deux côtés n'étaient pas séparés.

Les différentes fonctions du Centre Rhénan Européen se situent sur ce pont, accessible à la circulation par les deux rives.

Le Centre Rhénan Européen n'est pas seulement **au centre géographique de l'Europe** mais représente également un centre historique de l'histoire européenne : en effet, en 994, Otto III conduisait déjà la destinée européenne du Limburg. Les territoires d'aujourd'hui, français et allemands, étaient alors unis : les domaines des Limburg se trouvaient sur le territoire actuel de Marckolsheim.

Grâce au site choisi, le Centre Rhénan Européen représente l'Europe qui fusionne et grandit. **Le pont symbolise l'Europe sans frontières**. En effet, il se trouve sur un lieu qui a toujours été uni sous un aspect historique et social et dont sa scission ultérieure en deux états nationaux peut être effacée à nouveau aujourd'hui : sortir l'Europe de son long sommeil.

Par ailleurs, le fait de placer le Centre Rhénan Européen en ce lieu lui attribue la fonction de « trait d'union » nécessaire au développement transfrontalier commun **au cœur du « parc régional du Ried et du Kaiserstuhl »**.

Le Centre Rhénan Européen peut devenir un modèle de développement durable des régions rurales et ce, au-delà des frontières, puisqu'il relie sous l'aspect paysager, culturel, économique et social les régions avoisinantes et leurs habitants.

Afin de souligner les avantages du lieu choisi et de stimuler l'attrait émanant du Centre Rhénan Européen, il est conseillé d'opter pour une architecture marquante et spectaculaire : **Le Centre Rhénan Européen comme la « marque régionale »** d'un mode de construction moderne et écologique.

3.2 Le bâtiment sur le pont

Le pont peut être soit une construction sur piliers, soit une construction suspendue. Le travail de construction nécessaire est moins poussé que pour un pont accueillant une circulation routière. Les exigences de la statique quant à ses propriétés de portance se limitent aux différents édifices, qui renfermeront les offres du Centre Rhénan Européen et à l'utilisation du pont pour la circulation des visiteurs et des fournisseurs. Pour cette raison, les **coûts de construction du pont sont moins élevés que ceux d'un pont routier traditionnel**.

La forme définitive de la construction sera fixée sur la base d'un plan détaillé de l'affectation du sol et des plans de construction et fera l'objet d'un appel d'offre internationale. Le besoin total en **surface** s'élève à **3.650 m²**, soit une surface de 2.550 m² pour les bâtiments et 1.100 m² pour les aires d'approvisionnement etc....

Le montage photo ci-joint est un exemple qui présente l'une des nombreuses possibilités (**ici une tour avec un beau point de vue** visible de très loin). Il montre comment le Centre Rhénan Européen peut s'intégrer dans le paysage.

Il est possible d'accéder au Centre Rhénan à partir des deux berges du Rhin; c'est sur ces dernières que l'on trouve les parkings. La surface nécessaire à ces fins existe.

Afin de créer un lien paysager et historique, il serait judicieux de **mettre à jour les restes du Limburg**.

Les ponts qui ne servent pas à la circulation permanente sont soumis à présent à une **procédure d'agrément simplifiée**. La condition sine qua none est un contrat de coopération entre les participants ainsi qu'une enquête parcellaire effectuée dans l'optique de la construction du pont.

D'après l'accord de Karlsruhe, ce contrat remplace un permis de construire. Les communes, le département ainsi que le Land du Baden-Württemberg doivent être partie intégrante de ce contrat.

3.3 Thèmes

La mise en réseau du Centre Rhénan Européen avec, d'une part, les paysages sensibles des environs et avec, d'autre part, le Rhin comme point de référence représente un défi particulier et aussi une chance. Elle permettra au Centre Rhénan Européen de devenir **le modèle de développement écologique de la région et une attraction touristique**. Les thèmes centraux couverts par l'offre publique du Centre Rhénan Européen sont :

- le développement durable des régions rurales,
- l'écosystème du Rhin (équilibre écologique),
- l'eau et les énergies renouvelables,
- l'histoire, l'art et la culture du/au bord du Rhin,
- les Européens limitrophes du Rhin.

De par sa localisation, le Centre a pour thème principal le Rhin, qui sert de fil conducteur pour les thèmes « eau et énergie, culture et voisinage ». L'attraction principale liée intimement à la situation du Centre est un **aquarium de poissons d'eau douce**.

3.4 Fonctions et offres

Les fonctions du Centre Rhénan Européen sont variées. Cette variété permet de proposer des activités à différents publics cible d'âge et de centres. Elles attireront les touristes et les habitants de la région. Ces fonctions comprendront : d'intérêts différents

- **présentations / informations / évènements,**
- **animations,**
- **discussions / communication et**
- **restauration / commerces.**

Le Centre Rhénan Européen attire l'attention grâce à un éventail à la fois large et **attrayant d'offres permanentes**. Le Centre Rhénan sera dynamisé par la mise en place d'activités temporaires supplémentaires qui prendront la forme **d'offres expérimentales, d'expositions**, et par un travail de relations publiques assidu. Sa renommée n'en est qu'accrue.

3.4.1 Le Centre Rhénan Européen comme lieu de présentation et d'information.

a) Offres permanentes :

- présentation des paysages agricoles, de l'écologie des paysages (l'eau, le Rhin, le paysage des rives du Rhin – « Rheinau »),
- aquarium de poissons d'eau douce (l'une des attractions principales du Centre Rhénan Européen),

- centre de découverte et d'expérimentation en matière d'écologie paysagère, d'énergie renouvelable, soleil, eau, lumière, matières premières renouvelables (sous la forme d'un centre expérimental conçu plus spécialement pour les jeunes et les classes scolaires).
- b) Expositions diverses :
- expositions multiples sur le Rhin et l'art,
 - l'eau et l'art,
 - les mythes du Rhin,
 - l'histoire,
- c) Offre culturelle :
- jeux d'eau,
 - spectacles « son et lumière »,
 - associations.

3.4.2 Le Centre Rhénan Européen comme lieu de services

- a) Offres touristiques :
- informations,
 - voyages virtuels dans la région,
 - animations.
- b) Offres d'activités touristiques :
- visites guidées (les rives du Rhin « Rheinauen », le Ried, sentiers d'initiation, randonnées 'énergie' etc.),
 - jeux d'eau, sports et tourisme nautiques (la construction d'un port de plaisance est à prendre sérieusement en considération, surtout dans la perspective de l'ouverture du canal Rhin-Rhône),
 - tourisme cycliste etc.,
- c) Gastronomie, vente de produits régionaux

3.4.3 Le Centre Rhénan Européen comme lieu de communication

- « Atelier » européen pour des projets modèles de développement durable des régions rurales,
- Centre de congrès et séminaires („Académie européenne pour le développement durable des régions rurales“) spécialisé dans le domaine du développement régional et des énergies de remplacement. Ce centre cible principalement comme clientèle les petites et moyennes entreprises, l'artisanat, la recherche, les sociétés de conseil et les initiatives,
- Centre de congrès pour la formation professionnelle continue et pour les questions de transferts d'innovation transfrontaliers pour les petites et moyennes entreprises de toute la région,
- Centre de rencontres transfrontalières pour la jeunesse, principalement sur le thème de l'écologie, l'eau et l'énergie.

- Point de rencontre et d'activités pour la population locale et régionale : associations, communes, etc.

3.5 Demande et visiteurs - Analyse

Cette analyse montre que le nombre de visiteurs requis (fixé tout d'abord de façon défensive à **100.000 personnes par an**) est assuré. Cette affirmation se base sur l'importance des flux de circulation et de l'étude de fréquentation des attractions touristiques déjà existantes : le Europa-Park à Rust attire chaque année 3,5 millions de visiteurs, le **Haut Koenigsbourg** 650.000 et le musée **Unterlinden** à Colmar 300.000. **Le Centre Rhénan Européen se situe sur l'axe de passage entre ces attractions touristiques.**

La création à proximité du Rhin (eau !) d'un centre de congrès adapté aux besoins de l'économie régionale est absolument **nécessaire**. Il n'existe pas actuellement de lieux de travail et de rencontre pour les échanges sur les questions d'un système énergétique durable et du développement de la région.

3.6 Rentabilité et calcul des coûts, organisation

L'ensemble des coûts liés à la construction du Centre Rhénan Européen (construction du pont, des bâtiments, des installations du parc) a été évalué à une somme totale de **26 à 30 millions de DM**.

Les investissements de base doivent être financés par des **subventions publiques** (Bruxelles, Paris, Berlin, Stuttgart, Strasbourg) et par des **acteurs privés** (sponsors). Afin de réunir les moyens financiers nécessaires, les porteurs du projet doivent développer une politique de **marketing** adaptée. Celle-ci pourra être financé à l'aide d'une aide financière dans le cadre d'INTERREG-III.

Les calculs de rentabilité démontrent que les **coûts de fonctionnement** des différentes offres/fonctions **s'autofinancent**.

Les différentes fonctions ont un **potentiel économique** différencié :

- L'aquarium, le centre d'expositions, la gastronomie ainsi que les offres touristiques et culturelles peuvent être organisés en centre de profit pouvant se financer par elles-mêmes
- En revanche, le centre expérimental et l'académie devront être financés par des subventions ou être soutenus par des sponsors/mécènes.

Le Centre Rhénan Européen permet de créer **30 emplois directs**, les emplois qui en résultent indirectement ne sont pas pris en compte ici. Il est à prévoir une **augmentation certaine des capacités d'hébergement** à proximité du Centre ; la gastronomie locale profitera considérablement du Centre et de **nouveaux services** seront créés.

La gestion de l'infrastructure «Centre Rhénan Européen » devra être assurée par une « **Société de gestion du Centre Rhénan Européen** ». Elle aura pour tâche la gestion quotidienne du Centre et devra garantir une image homogène sur le marché. Les différents groupes d'intérêts allemands, français, locaux et nationaux, devront être représentés dans cette société. La participation de sociétaires privés serait souhaitable.

4 Les premières étapes de la réalisation

De la vision à la réalisation : Un Centre Rhénan Européen dans cette région sur le site choisi est réalisable sur le plan technique, financier et structurel. Sa valeur culturelle, historique et sociale est également confirmée.

Un consensus large ayant été trouvé quant au concept général et à la vision du Centre Rhénan Européen, il s'agit à présent de définir les étapes concrètes nécessaires à la réalisation du projet. Ces étapes sont d'une importance primordiale : les objectifs doivent être fixés définitivement (et avec un caractère impératif), les responsabilités et les porteurs de projet doivent être établis, le planning des différentes étapes de travail doit être arrêté. Enfin et surtout, la population doit être intégrée dans le processus de développement.

Date visée pour l'inauguration du Centre Rhénan Européen : 2010

Première étape:

Déclaration de volonté politique des communes (début 2002)

Lors d'une réunion commune des conseils municipaux, une déclaration sera rédigée affirmant la volonté des participants d'approfondir la coopération entre les communes. L'objectif de cette coopération sera la réalisation du Centre Rhénan Européen d'ici 2010 au plus tard, en tant qu'aménagement commun transfrontalier.

Deuxième étape :

La Fête du Rhin Marckolsheim-Sasbach (Mai 2002)

La première étape réalisable immédiatement, concrète et palpable pour la population : **la Fête du Pont** Marckolsheim/Sasbach déjà prévue pour 2001 sera concrétisée. La vision du Centre Rhénan Européen sera présentée à cette occasion.

Troisième étape :

Construction et gestion d'un pavillon d'information touristique et d'animation sur la "plate-forme" (Ouverture au printemps 2003)

- a) Les communes de Marckolsheim, Sasbach et Endingen fondent une « **Société de porteurs du projet de développement touristique transfrontalier** » (réunion des offices de tourisme existants).

Le premier objectif de cette société est d'ériger sur la « plate-forme » (l'ancien territoire frontalier) un **pavillon d'informations touristiques et d'animations**. La construction de ces pavillons, construits en "Algéco" (conteneurs sans fondations), ne devraient pas poser de difficultés par rapport à l'attribution des autorisations. Les visiteurs y trouveront des informations et des animations dans les deux langues (cartes transfrontalières, curiosités touristiques, randonnées sur l'eau ou à bicyclette, thèmes sur le Rhin, etc. : utilisation du site Internet KARMIS à ces fins). De plus, nous conseillons de développer et de proposer un **système d'information interactif permettant des "voyages virtuels"** dans les environs proches et plus larges, par exemple au travers des paysages du Ried, et montrant les attractions et offres touristiques régionales etc. Ce système pourrait présenter la vision du Centre Rhénan.

Cet établissement doit être réalisé au plus vite, afin que la population puisse mieux se rendre compte de la nature du projet de Centre Rhénan Européen.

Le financement sera pris en charge par les communes avec l'aide du Land du Baden-Württemberg et de la région Alsace.

- b) En outre, il est imaginable de proposer un pavillon supplémentaire dans lequel, à petite échelle, des produits régionaux seraient présentés et vendus – en liaison avec une **petite offre gastronomique**. Le financement est pris en charge par des sponsors privés.

Quatrième étape :

Création d'un établissement public selon le traité de Karlsruhe (Fin 2002)

- a) **Création d'un groupement intercommunal** (en accord au traité de Karlsruhe) ou d'une association de droit européen (**GEIE**). Les intérêts communs ainsi que les objectifs à atteindre (le Centre Rhénan Européen, l'entretien des paysages, le développement du tourisme) et le calendrier y seront fixés.
- b) Cet établissement public instituera un **groupe responsable des choix stratégiques et de la planification du Centre Rhénan Européen**. Il aura pour tâche de préparer la réalisation du Centre Rhénan Européen : acceptation par les responsables politiques régionaux, recherche de moyens financiers, d'investisseurs (sponsors), obtention des autorisations, etc.
- c) Ce groupe responsable de la stratégie et de la planification sera secondé par un **secrétariat**. Ce secrétariat doit assurer tout d'abord la continuité des travaux et fournir une politique marketing efficace. Il détaille le contenu et les concepts des différents modules qui conduiront à l'aménagement du Centre Rhénan Européen (définition des infrastructures et des activités offertes par le Centre Rhénan Européen, tourisme, sport nautique, gastronomie, etc.). Il présente de façon attrayante ces activités dans le but de trouver des investisseurs et des subventions publiques. A cette fin, le secrétariat organisateur devra s'appuyer sur une équipe d'experts, devant encore être désignés, ainsi que sur une agence en communication pour le marketing et le travail de relations publiques. Le financement doit être assuré dans le cadre du programme INTERREG III.

Cinquième étape :

Projets publics (2002-2004)

Le Centre Rhénan Européen ne pourra fonctionner que s'il est accepté au niveau régional. Pour ce faire, il sera nécessaire de faire participer au projet les communes de Marckolsheim, Sasbach, Endingen et de Endingen, ainsi que les organisations de leurs citoyens. Il faudra également intégrer les principales organisations de la région, dont les activités et les fonctions sont en rapport avec les activités du Centre. L'objectif des projets publics est la création d'un « **réseau du Centre Rhénan Européen** » **porté et activé par la population**. Exemples de projets publics :

1. La population, les associations locales, les institutions communales et régionales, les centres universitaires, les centres de recherche et les initiatives publiques travaillent sur des concepts expérimentaux et d'orientation, par exemple : quel avenir voulons-nous pour notre région ? Durabilité – Traditions et perspectives ? Perspectives de l'emploi ?

Ici aussi, il sera nécessaire d'utiliser le site Internet KARMIS.

2. La VUUA (Virtuelle Architektur-Hochschule-Oberrhein/université virtuelle d'architecture de la région du Haut-Rhin) peut, avec ses étudiants de Bâle, Karlsruhe et Strasbourg, prendre comme projet semestriel le développement d'un concept pour le Centre Rhénan Européen. Ce projet peut ensuite faire l'objet d'une discussion publique.

De tels projets publics doivent être élaborés et structurés. Ils doivent avoir une durée d'un an minimum. Un financement par le programme INTERREG est nécessaire.

Sixième étape :

Création d'une « Société de construction et de gestion du Centre Rhénan Européen » (2004/2005)

Lorsque le travail du groupe responsable de la stratégie et de la planification aura suffisamment avancé pour que l'on puisse passer à la réalisation concrète du Centre Rhénan Européen, il faudra créer une « **Société de construction et de gestion du Centre Rhénan Européen** ». La Société de construction et de gestion est composée d'exploitants, d'investisseurs, mais également de représentants des communes et des régions.

Dans un premier temps, la Société de construction et de gestion est chargée du développement et du management, afin d'organiser la construction du Centre Rhénan.

Après l'ouverture du Centre Rhénan, la Société de construction et de gestion se transforme en une **société de management**. Elle sera alors l'entité centrale de coordination et de management, du Centre Rhénan, alors que les tâches opérationnelles du Centre Rhénan sont prises en charge par les différents exploitants.

